

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/127

Objet : Travaux sur toiture avec utilisation d'un engin de levage

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par la SAS LÉBÉ agissant pour le compte de M.BOUISSET en vue d'occuper le domaine public au droit du 23 rue du Stade, dans le cadre de travaux sur toiture avec utilisation d'un engin de levage pour la période du 22/06/2026 au 29/06/2026.

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La SAS LÉBÉ est autorisé à occuper le domaine public au droit du 23 rue du Stade, dans le cadre de travaux sur toiture avec utilisation d'un engin de levage pour la période du 22/06/2026 au 29/06/2026.

Article 2 : Le chantier devra être impérativement protégé de façon à ne pas détériorer la voirie.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, notamment la signalisation « piétons traversez » en amont, et en aval du chantier sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vic-Fezensac, le 19 juin 2026

Le Maire
Barbara NETO



P/ Robert CANAZZOLA
Adjoint